

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.07.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 juillet sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Jérôme BOITE, Paul LAURENT et Thierry MAGUERES .

Le secrétaire de séance est Alain TROADEC.

EXTENSION ECOLE

Le permis déposé le 1er juin dernier a été accordé le 15 juillet 2016.

PROJET MULTI-GLISSE

Le terrain de bosses est terminé. Les modules du skate park sont installés cette semaine.

RENTREE 2016-2017

Les effectifs seront de 147 élèves pour la rentrée 2016-2017. La répartition, établie en 6 classes, est la suivante : 22 CM1 CM2, 23 CM1 CE2, 21 CE1, 26 GS CP, 25 MS GS et 30 PS1 PS2.

Suite au courrier adressé aux parents intéressés par de nouveaux horaires, la garderie sera ouverte à la rentrée prochaine le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h40 à 18h45.

Le conseil municipal a fixé le prix du repas à 2.70 euros à compter du 1^{er} septembre prochain pour les enfants habitant la commune. Pour les enfants extérieurs à Saint-Servais, le prix sera de 3,70 euros. Les tarifs de garderie restent inchangés le matin soit 0.80 euro. Le soir de 16h40 à 18h30, le tarif reste à 1,60 euro, goûter compris. La garderie à compter de septembre sera ouverte jusqu'à 18h45, le tarif de 18h30 à 18h45 est fixé à 0,50 euro.

CENTRE DE LOISIRS

La capacité d'accueil à la salle polyvalente ne suffit pas. Les inscriptions sont supérieures au nombre de place réglementée. Des contacts ont été pris avec la PMI et une rencontre a eu lieu le lundi 11 juillet à SAINT-SERVAIS pour trouver une solution pour les prochains mois. Des améliorations sont préconisées.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2015

Le rapport est distribué à chaque élu, le conseil approuve le rapport pour l'année 2015.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR L'ANNEE 2015

Le rapport est présenté et distribué à chaque élu.

QUESTIONS DIVERSES

Une étude préalable est en cours pour la réalisation de bassins d'assainissement routier. Suite à une demande de prise en charge par un particulier d'ornement de talus, le conseil ne donne pas son accord.